

DEPARTEMENT <b>Val d'Oise</b>
CANTON <b>L'Isle-Adam</b>
COMMUNE <b>Asnières-Sur-Oise</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

DÉCISION DU MAIRE  
En date du 5 août 2022

=====

N° 57

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

De signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France une convention relative aux modalités de remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 (réforme des instances médicales pour donner suite à la publication du décret n°2022-350 du 11 mars 2022) pour trois ans.

*Krieguer*

Le Maire,  
Claude KRIEQUER

